



Rencontre Assesseurs en distanciel

1^{er} juillet 2025 18H-19H15

Présents :

Mmes M.F Didierjean, (Assesseur Haute-Garonne), D. Ouldlahoucine (Assesseur Haute-Garonne), JL. Fasola (Président ANAEC-Assesseur Région AURA), B. Keidel (Administratrice ANAEC-Coordinatrice Occitanie)

Excusés : Mr O. Grellard, Mr JL. Breton, Mr P. Musset

- Premier temps chaque participant se présente,

Points abordés :

- Les missions se passent plutôt bien sur les deux établissements pénitentiaires de Haute Garonne
- Il apparaît important de faire connaissance au moins avec les sept assesseurs des deux établissements Toulousains. Cependant, pour raison de confidentialité, il est difficile d'obtenir les mails des assesseurs et créer une communauté d'assesseurs. Peut-être dans l'avenir via les BGD et la DI.
- Conformément aux bonnes pratiques préconisées par l'ANAEC de développer et maintenir les liens avec les Directions d'établissements et la DISP, Mme Keidel, Coordinatrice Régionale Occitanie, précise qu'une demande auprès du Directeur CP Seysses, a été effectuée afin

d'organiser une rencontre avec la Direction, BGD et assesseurs à la rentrée. Une démarche identique a été faite auprès du CD de Muret (validée en septembre), l'EPM de Lavaur et MA de Montauban (validée en septembre).

- Il est évoqué l'intérêt de participer aux formations/échanges que nous organisons. C'est l'occasion de rencontrer d'autres assesseurs et d'interroger nos pratiques. Il est à noter que les frais engagés pour participer à ces formations, peuvent être déduits des impôts (cf <https://anaec.fr>. Les adhérents sont prioritaires.
- Constats et recommandations à la suite d'une première participation à une CDD
- **Ressenti lors de la première CDD :** L'expérience peut être vécue comme stressante, l'ambiance s'apparentant à celle d'un « mini-tribunal ». Le parrainage par un assesseur expérimenté s'avère très aidant pour faciliter la prise de repères. À Seysses, il est proposé de participer à une CDD en binôme avec un assesseur aguerri, ainsi qu'une visite rapide de l'établissement dès l'habilitation.
- **Cadre de la mission :** Il s'agit d'une mission encadrée par des règles strictes, avec une double responsabilité à la fois civile et institutionnelle. Il est rappelé les obligations de réserve, les principes de comportement professionnel et le respect entre collègues.
- **Valeur de l'engagement de l'assesseur :** Le rôle de l'assesseur est essentiel : il apporte un regard extérieur précieux. Il est important que la parole de l'assesseur soit écoute et respectée. Il faut également encourager les assesseurs à s'autoriser à s'exprimer pleinement dans cet espace. À noter que les surveillants présents lors des CDD interviennent peu dans les échanges
- Les CRI sont souvent incomplets : imprécis quant aux lieux où sont trouvés les objets, description vague de l'incident, absence de signature sur la photo prise avec des objets, témoin non entendu). Défaut de procédure remarqué très souvent par l'avocat qui peut conduire à un ajournement de la CDD.
- L'ANEC est souvent perçue à tort, comme un syndicat pouvant représenter un obstacle à l'adhésion. L'association est un lieu d'échange sur nos pratiques, de rencontre, de formation dans le respect et l'écoute de

chacun. L'Anaec n'est pas une priorité cependant, elle a une bonne audience auprès des autorités en Nationale et les Directions.

- Rémunération : lors de chaque CDD, une attestation de présence doit vous être remise, un double est adressé à la DI. Vous pourrez vérifier vos présences au regard des paiements. Il vous faut ouvrir un compte sur le site de l'ENSAP.
- Notre statut d'assesseur est « un salarié à usage »
- L'assesseur ne remplit pas cette mission pour les émoluments, mais par engagement.

Mme Keidel communique les Informations suivantes aux assesseurs :

- Reconnexion avec la DI pour initier un travail de collaboration avec la nouvelle Cheffe du droit pénitentiaire afin de développer et cultiver le réseau Occitanie.
- Rencontre avec le Président du TJ de Toulouse comme chaque début d'année, permettant de renforcer et développer la collaboration initiée. À la suite d'une proposition formulée auprès du Président du TJ, un assesseur « aguerri » est invité (validé en novembre 2024), à participer aux entretiens d'habilitation de candidats postulants, avec deux chefs d'établissements pénitentiaires Toulousains. A ouvrir à d'autres TJ.
- Participation au Conseil d'évaluation du CP de Seysses.
- Invitation par la DI afin d'assister à la mise en place du nouveau directeur de l'EPM de Lavaur (81)
- Chaque année un rapport d'activités est rédigé par le Coordinateur Régional, synthèse faite par le Président de l'ANEC, envoyé à la DAP.

Dans l'avenir :

- Poursuivre des visioconférences pour impulser une dynamique entre les assesseurs d'Occitanie.
- Rencontrer la DI afin d'organiser en 2026 une formation à Toulouse.
- Participer à la rédaction (en cours) d'un livret d'accueil "du nouvel assesseur en CDD ». Celui-ci rappellera notamment les bonnes pratiques de l'ANAEC, la déontologie à observer dans notre mission (obligation de

réserve, de confidentialité, respect de chaque personne, respect de nos engagements), ainsi qu'un glossaire des acronymes utilisés par l'Administration Pénitentiaire.

- Il serait apprécié que les deux assesseurs invités par la Direction à la formation en Juin sur le risque corruptif, rédigent un petit article pour ANAEC Info de fin d'année 2025.
- Le Président est prêt à se déplacer à Toulouse pour animer une journée d'échanges et de formation à partir de nos pratiques sur nos pratiques avec les assesseurs de la région Occitanie.

Mme Keidel remercie chaleureusement les participants(es) pour la présence et la dynamique des échanges.

B. Keidel (Administratrice ANAEC-Coordinatrice Occitanie)
Secrétaire de séance